

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01474

Numéro SIREN : 815 363 304

Nom ou dénomination : 2 i 070

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/006387

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/006387**
n°de gestion : **2015B01474**
n°SIREN : **815 363 304 RCS Saint Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 10/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2 i 070 - Société à responsabilité limitée
2 rue Marceau 42700 Firminy -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



652831

Liasse fiscale

DGFIP N° 2050-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise		21 070 SARL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 1 3			
Adresse de l'entreprise		13 RUE DORIAN 42700 FIRMINY		Durée de l'exercice précédent *		1 1 2			
Numéro SIRET *		8 1 5 3 6 3 3 0 4 0 0 0 1 6						Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N clos le,		3 1 1 1 2 1 2 0 1 1 7			
		But 1		Amortissements, provisions 2		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	900	AC	375	525		
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
		Fonds commercial (1)	AH						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
		Terrains	AN						
		Constructions	AP						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR						
		Autres immobilisations corporelles	AT	21 822	AU	8 362	13 460		
Immobilisations en cours	AV		AW						
Avances et acomptes	AX		AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU	2 480	CV		2 480			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
Autres immobilisations financières *	BH	11 077	BI		11 077				
TOTAL (II)		BJ	36 279	BK	8 737	27 542			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	350 809	BY		350 809		
		Autres créances (3)	BZ	488 905	CA		488 905		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE				
Disponibilités		CF		CG					
Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI					
TOTAL (III)		CJ	839 714	CK		839 714			
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW							
	Pertes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	875 993	1A	8 737	867 256			
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an de immobilisations financières nettes :	CP				
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		21 070 SARL		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 50 000)	DA	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	38 340		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	81 140		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (II)	DL	174 480		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	301		
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	549		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	58 765		
	Dettes fiscales et sociales	DY	448 677		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	184 484			
Compte régularisé	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	692 776		
	Écarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	867 256		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	BF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	692 776			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	BH	301			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N		Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF
		services *	FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	EJ	FK	FL	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FR	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *		GA
			dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Autres charges (12)			GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GE
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GF	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GG	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GH	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GI	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GJ	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GK	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GL	
	Différences positives de change			GM	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GN	
Total des produits financiers (V)				GO	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GP	
	Intérêts et charges assimilés (6)			GQ	
	Différences négatives de change			GR	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GS	
Total des charges financières (VI)				GT	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GU	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GV	
				GW	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>21 070 SARL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	21	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	21	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(21)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	9 100	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 544 898	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 463 759	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	81 140	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
		Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.1)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octes)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	83 497	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):	Exercice N			
AMENDES ET PENALITES	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	21	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexe

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 13 mois.

L'exercice précédent clos le 30/11/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 867 256,17 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 81 139,54 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur est inférieure à la valeur comptable.

La société est concernée par la convention de cash-pooling du groupe. Les disponibilités ou concours bancaires courants qui participent à cette centralisation de trésorerie sont isolés au bilan, par convention comptable, dans des comptes courants appropriés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Comptabilisation de la créance (N et exercices antérieurs) en compte 448700 et du montant préfinancé par la BPI en compte 444000, la contrepartie (relative à l'exercice) étant comptabilisée au crédit du compte 649000. Ce produit n'est pas imposable fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- de reconstitution de leur fonds de roulement

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La société a changé de date de clôture : son exercice social se termine désormais au 31 décembre. Pas exception, l'exercice clos au 31 décembre 2017 a une durée de 13 mois.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 36 279 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	900			900
Immobilisations corporelles	21 212	610		21 822
Immobilisations financières	9 361	9 725	5 529	13 557
TOTAL	31 473	10 335	5 529	36 279

Amortissements et provisions d'actif = 8 737 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	180	195		375
Immobilisations corporelles	3 923	4 439		8 362
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	4 103	4 634		8 737

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais d'établissement	900	375	525	5 ans.
Installations agenc; amenag	11 226	2 277	8 950	10 ans.
Matériel de transport	536	373	164	3 ans
Matériel de bureau & informatique	7 676	5 216	2 460	3 ans
Mobilier	2 383	496	1 887	10 ans.
TOTAL	22 722	8 737	13 985	

Etat des créances = 850 791 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	11 077		11 077
Actif circulant & charges d'avance	839 714	839 714	
TOTAL	850 791	839 714	11 077

Produits à recevoir par postes du bilan = 129 460 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	129 460
Disponibilités	
TOTAL	129 460

Informations complémentaires sur le bilan actif

CREANCES AVEC LES ENTREPRISES LIEES :

- Créances clients : 54 653 €
- Fournisseurs débiteurs : 156 €
- Comptes courants : 237 108 €
- Autres débiteurs divers : 102 957 €

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 50 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	50 000	1	50 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	50 000	1	50 000

Etat des dettes = 692 776 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	301	301		
Dettes financières diverses	549	549		
Fournisseurs	58 765	58 765		
Dettes fiscales & sociales	448 677	448 677		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	184 484	184 484		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	692 776	692 776		

Charges à payer par postes du bilan = 45 232 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	8 342
Dettes fiscales & sociales	36 890
Autres dettes	
TOTAL	45 232

Informations complémentaires sur le bilan passif

DETTES AVEC LES ENTREPRISES LIEES :

- Dettes fournisseurs : 48 691 €
- Comptes courants : 102 €
- Autres crédateurs divers : 27 092 €

Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 1 458 917 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 463 165	100,29 %
Rabais, remises & ristournes accord	-4 248	-0,29 %
TOTAL	1 458 917	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes (suite)**AUTRES INFORMATIONS*****Rémunération des dirigeants***

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Identité société mère consolidant les comptes de la société

SAS AEQUOR
445 Rue Lavoisier
38330 MONTBONNOT ST MARTIN

Dettes garanties par des sûretés réelles

NEANT

Autres informations complémentaires

EFFECTIF MOYEN = 35

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES :

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ en retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'âge et l'ancienneté du personnel ainsi que l'impossibilité d'estimer le turnover de manière fiable ne permettent pas d'estimer l'engagement de la société. Celui-ci est non significatif.

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 129 460 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat - autres produits a recevoir(44870000)	97 265
Produits a recevoir(46870000)	32 195
TOTAL	129 460

Charges à payer = 45 232 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Factures non parvenues(40810000)	8 342
TOTAL	8 342

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov. congés payés(42820100)	6 867
Dettes ifm/icp(42820200)	344
Charges sur congés à payer(43820100)	2 978
Charges sur ifm/icp(43820200)	131
Etat charges à payer(44860000)	1 026
Ta + fp + fspi + fpett(44861000)	25 543
TOTAL	36 890

Annexes (suite)**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Le Cabinet MEUNIER Expert Conseil, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 2I 070 SARL,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2017 caractérisés notamment par les données suivantes:

Total du bilan	867 256
Chiffre d'affaires hors taxes	1 458 917
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	81 140

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour MEUNIER Expert Conseil
Fait à GRENOBLE

2 i 070

Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 €

Siège social : 2 rue Marceau - 42700 FIRMINY

RCS SAINT ETIENNE 815 363 304

**DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 26 JUIN 2018 A 10h15**

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT
ET LE VINGT-SIX JUIN A 10h15

Au 9 avenue de Constantine, 38100 GRENOBLE,

- La Société MARE NOSTRUM, représentée par son Président, Monsieur Nicolas CUYNAT, propriétaire de la totalité des 50.000 parts sociales émises par la Société à responsabilité limitée « 2 i 070 » au capital de 50.000 euros,

Associée unique,

En présence de Monsieur Thierry de VIGNEMONT, gérant non associé de ladite Société,
Il est préalablement exposé ce qui suit :

1. En sa qualité de gérant de la Société 2i070, Monsieur Thierry de VIGNEMONT a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; il a également établi le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice ainsi que le rapport sur les conventions visées par l'article L223-19 du Code de commerce entre la société et ses dirigeants ou associés.

2. En sa qualité d'Associée unique, la société « MARE NOSTRUM », représentée par Monsieur Nicolas CUYNAT a pris les décisions portant sur :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- l'affectation des résultats dudit exercice ;
- la constatation des conventions visées à l'article L-223-19 du Code de commerce.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils ont été par établis par le gérant, et se soldant par un bénéfice comptable de 81.139,54 €. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion du gérant et donne en conséquence quitus entier et sans réserve à la gérance de sa gestion au cours de l'exercice considéré.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39.4 du Code Général des Impôts, la gérance informe l'assemblée des associés que les comptes de l'exercice écoulé comprennent des dépenses et charges non déductibles fiscalement. Les amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles fiscalement se sont élevés à 2.055 €.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique,

Après avoir rappelé, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au cours du premier exercice, celui-ci étant le deuxième.

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2017, soit 81.139,54 € de la manière suivante:

- distribution d'un dividende de 1,00 € par part sociale à hauteur de..... 50.000,00 €
- le solde au poste Autres Réserves.....31.139,54 €
Lequel sera porté de 38.340,27 € à 69.479,81 €.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique,

Conformément aux dispositions de l'article L223-19 du Code de Commerce, l'Associée unique prend acte des conventions qui ont été valablement conclues et réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, à savoir :

- avec la Société MARE NOSTRUM, associée :
 - conventions de services portant sur maintenance informatique, services comptabilité et paye, services juridiques : 3.575 H.T., montant constaté en charge ;
- avec la Société 2ID, dont la Société MARE NOSTRUM est associée,
 - convention de services : 45.351 € H.T., montant constaté en charge ;
- avec la société NEW GEST, dont la société AL ET CO DEVELOPPEMENT est associée :
 - convention de services (plateforme back office) : 13.750 € H.T., montant constaté en charge.

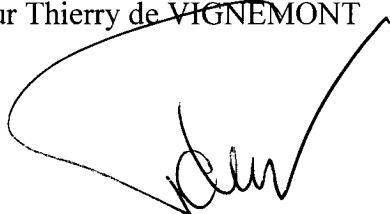
2
0

CLOTURE

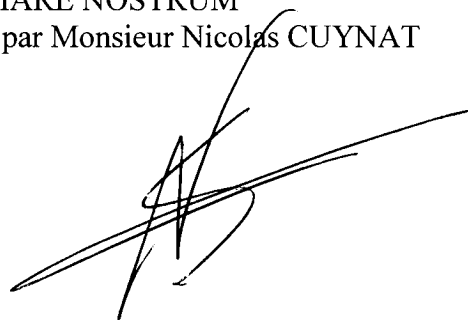
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et l'associée unique.

Monsieur Thierry de VIGNEMONT
Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry de Vignemont', written over a large, light-colored oval shape.

La Société MARE NOSTRUM
Représentée par Monsieur Nicolas CUYNAT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nicolas Cuyinat', written over a large, light-colored oval shape.

2 i 070

Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 €

Siège social : 2 rue Marceau - 42700 FIRMINY

RCS SAINT ETIENNE 815 363 304

=====

**TEXTE DE LA RESOLUTION DE L’AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE ET
VOTEE PAR L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2018 A 10H15**

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique,

Après avoir rappelé, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au cours du premier exercice, celui-ci étant le deuxième.

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2017, soit 81.139,54 € de la manière suivante:

- distribution d'un dividende de 1,00 € par part sociale à hauteur de..... 50.000,00 €
 - le solde au poste Autres Réserves.....31.139,54 €
- Lequel sera porté de 38.340,27 € à 69.479,81 €.

Certifié conforme

La gérance

